

b) la Commission interministérielle des installations nucléaires de base (CIINB)

La Commission interministérielle des installations nucléaires de base (CIINB), créée par le décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié relatif aux installations nucléaires, est obligatoirement consultée par les ministres chargés de la sûreté nucléaire sur les demandes d'autorisation de création, de modification ou de mise à l'arrêt définitif des INB, et sur les prescriptions particulières applicables à chacune de ces installations. Elle est également appelée à donner son avis sur l'élaboration et l'application de la réglementation générale relative aux INB. Une Section permanente, constituée en son sein, est compétente de plein droit pour émettre, au nom de la commission, les avis prévus à l'article 3 bis du décret n° 63-1228 précité ainsi que les avis sur les demandes d'autorisation nécessaires en application de l'article 6 du même décret, en cas de changement d'exploitant, de modifications de nature à entraîner l'inobservation des prescriptions imposées ou de modification du périmètre.

En 2005, la Commission, qui doit réglementairement se réunir au moins une fois par an, a tenu, sous la présidence de M. Yves Galmot, président de section honoraire au Conseil d'État, cinq séances au cours desquelles ont été examinés 16 projets de textes.

Réunions de la CIINB en 2005

29 avril	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de décret autorisant la Société industrielle de combustible nucléaire à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 65 dénommée usine de fabrication de combustible nucléaire sur le territoire de la commune de Veurey-Voroize (Isère). • Projet de décret autorisant la Société industrielle de combustible nucléaire à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 90 dénommée atelier de pastillage sur le territoire de la commune de Veurey-Voroize (Isère). • Projet de décret autorisant le Commissariat à l'énergie atomique à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 52 dénommée atelier d'uranium enrichi sur le territoire de la commune de Saint-Paul-Lez-Durance (Bouches-du-Rhône). • Projet de décret autorisant la Compagnie générale des matières nucléaires à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 134 dénommée magasin d'uranium sur le territoire de la commune d'Istres (Bouches-du-Rhône). • Projet de décret modifiant le décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié relatif aux installations nucléaires.
11 mai	<ul style="list-style-type: none"> • Projet de décret relatif à la dernière étape de la mise à l'arrêt définitif et au démantèlement complet de l'installation nucléaire de base n° 91, dénommée centrale nucléaire à neutrons rapides de 1200 MWe de Creys-Malville, dite Superphénix sur le territoire de la commune de Creys-Meypieu (ISERE). • Projet de décret modifiant le décret du 24 juillet 1985 autorisant la création par la Société centrale à neutrons rapides S.A. (Nersa) de l'atelier pour l'évacuation du combustible de la centrale nucléaire de Creys-Malville (Apec). • Projet de décret autorisant le Commissariat à l'énergie atomique à créer une installation nucléaire de base n° 165, dénommée Procédé, en substitution aux installations nucléaires de base n° 57 et 59, et à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de cette installation située sur le territoire de la commune de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine). • Projet de décret autorisant le Commissariat à l'énergie atomique à créer une installation nucléaire de base n° 166, dénommée Support, en substitution aux installations nucléaires de base n° 34, 57 et 73, et à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de cette installation située sur le territoire de la commune de Fontenay-aux-Roses (Hauts-de-Seine).
2 juin	<p>Séance de la section permanente:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de décret modifiant le décret du 2 mars 1978 autorisant la création par la société franco-belge de fabrication de combustibles d'une unité de fabrication de combustibles nucléaires (INB n° 98) sur le site de Romans-sur-Isère (département de la Drôme). <p>Séance plénière:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet d'arrêté relatif aux équipements sous pression nucléaires.
6 juillet	<p>Séance de la section permanente:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de décret modifiant le décret du 4 septembre 1989 autorisant le Commissariat à l'énergie atomique (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) à créer, sur le territoire des communes de Soulaines-Dhuys et de La Ville aux Bois (Aube), une installation de stockage de déchets radioactifs. • Projet de décret modifiant le décret n° 96-761 du 27 août 1996 autorisant la Société pour le conditionnement des déchets et des effluents industriels à créer une installation nucléaire de base, dénommée Centraco (INB n° 160), sur la commune de Codolet (département du Gard). <p>Séance plénière:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet de décret autorisant l'université Louis Pasteur de Strasbourg à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement de l'installation nucléaire de base n° 44, dénommée réacteur universitaire de Strasbourg, sur le territoire de la commune de Schiltigheim (Bas-Rhin). • Projet de décret autorisant Electricité de France à procéder aux opérations de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement complet de l'installation nucléaire de base n° 162 dénommée EL4-D, installation d'entreposage de matériels de la centrale nucléaire des monts d'Arrée.
10 novembre	<ul style="list-style-type: none"> • Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du ministre de l'économie des finances et de l'industrie et de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 31 décembre 1999 fixant la réglementation technique générale destinée à prévenir et limiter les nuisances et les risques externes résultant de l'exploitation des installations nucléaires de base.

Présidée par M. Yves Galmot, la CIINB est composée fin 2005 de représentants de l'Administration, du CEA, du CNRS, d'EDF, de l'IRSN, et de personnalités choisies en raison de leur compétence dans le domaine nucléaire. Afin d'en rendre le fonctionnement plus efficace, une réorganisation de la CIINB a été engagée en 2005, à l'occasion d'une révision du décret n°63-1228 du 11 décembre 1963.

Son secrétariat est assuré par la DGSNR.